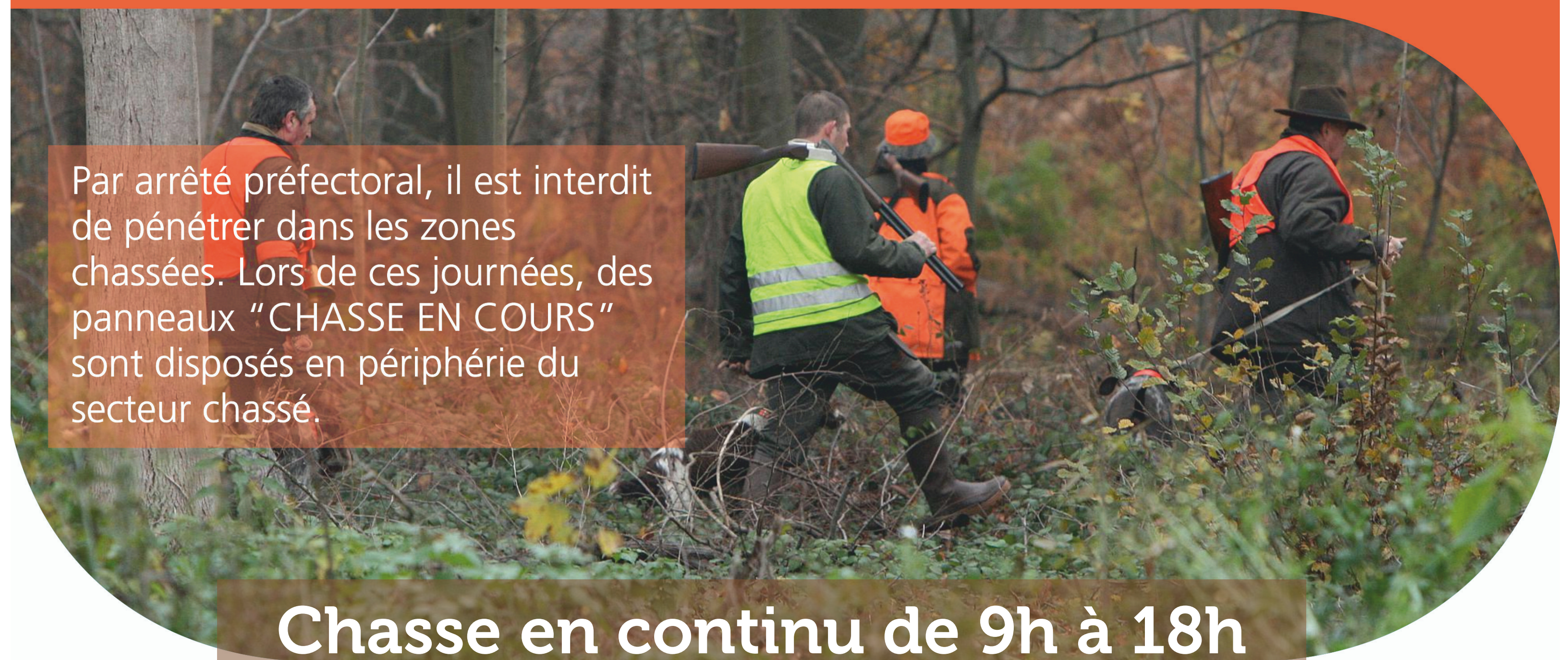


PRUDENCE

ACTION DE CHASSE

EN FORÊT DOMANIALE DE MARLY



Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées, des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.

Chasse en continu de 9h à 18h

Du 2 novembre 2020 au 1er février 2021

NOVEMBRE : lundis 2, 16 et 30

DÉCEMBRE : lundis 7 et 14

JANVIER : lundis 4, 11, 18 et 25

FÉVRIER : lundi 1er